

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_22
id. 4466

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune des réunions plénières et conformément à la réglementation comptable, Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée

départementale, des titres de recettes qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant de la requête (trop perçu PCH) tendant à la remise gracieuse s'élève à 2 001,59 €.

TITRES DE RECETTES

IMPUTATION BUDGETAIRE	ANNÉE	N° DE TITRE	MONTANTS TITRES	REMISE PROPOSÉE
7535 52	2018	2060	2 224,09 €	2 001,59€
	Sous-total arrondi			2 001,59 €
	TOTAL GÉNÉRAL			2 001,59 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la remise gracieuse détaillée ci-dessus pour un montant global de 2 001,59 € ;
- Précise que les crédits équivalents seront inscrits à l'article 6577 du budget primitif de 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC